

MAIRIE DE VERN-SUR-SEICHE

Département d'Ille-et-Vilaine



- ARRÊTÉ -

**Mise à jour
du Plan Local d'Urbanisme
Plan de Prévention des Risques
Technologiques**

Réf. : DM/AML/ACC/5-01-2014

Objet : **Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme - Plan de Prévention des Risques Technologiques**

Le Maire de la Commune de Vern-sur-Seiche,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R.123-13 relatif aux annexes du Plan Local d'Urbanisme et R.123-22 relatif à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 juillet 2012, sa modification simplifiée n°1, sa révision simplifiée n°1 et sa modification n°1 approuvées le 19 novembre 2012; et sa modification n°2 approuvée le 18 novembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2008 portant prescription d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) sur la commune de Vern-sur-Seiche autour des installations des sociétés ANTARGAZ et TOTAL ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 mai 2010, 26 septembre 2011, 29 juin 2012 et 23 mai 2013 prolongeant le délai d'élaboration du PPRT sur la commune de Vern-sur-Seiche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant approbation du PPRT autour des établissements ANTARGAZ et TOTAL sur la commune de Vern-sur-Seiche ;

Vu les pièces du dossier ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Afin de prendre en compte l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant approbation du PPRT autour des établissements ANTARGAZ et TOTAL, sont mis à jour à la date du présent arrêté :

- Le règlement graphique de la commune de Vern-sur-Seiche (suppression des périmètres Seveso Z1, Z2 et Z3 et report du tracé du périmètre PPRT sur les plans n°3 à 6) ;
- Le règlement littéral dans l'ensemble de ses articles 1 et 2 toutes zones (substitution de la notion de périmètres Seveso par celle de périmètre PPRT) ; suppression de l'annexe 1 du règlement littéral ;

- L'annexe 2 « Servitudes d'utilité publique »(SUP) : mise à jour de la liste et du plan des SUP (report du tracé du périmètre PPRT) ; ajout du dossier d'approbation du PPRT (note de présentation, règlement, cahier de recommandations, plan).


ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et transmis à Rennes Métropole.

ARTICLE 3 : Le dossier de mise à jour est tenu à la disposition du public à la mairie de Vern-sur-Seiche.

ARTICLE 4 : Le Maire de la Ville de Vern-sur-Seiche, la Directrice Générale des Services de la Commune de Vern-sur-Seiche sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet de d'Ille-et-Vilaine.

En Mairie, à Vern-sur-Seiche
Le **23** janvier 2014,

Le Maire,


Didier MOYON



Transmis en Préfecture le : 24/01/2014
Affiché le : 24/01/2014